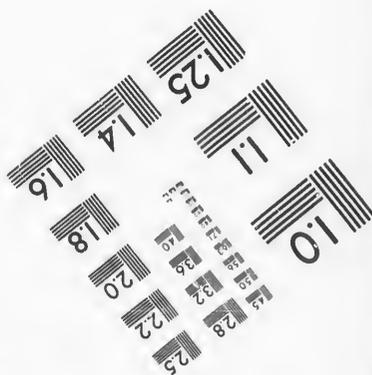
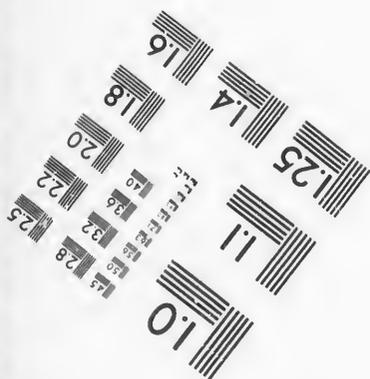
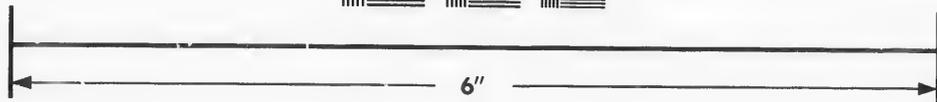
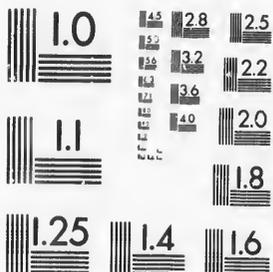


IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [2] p.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

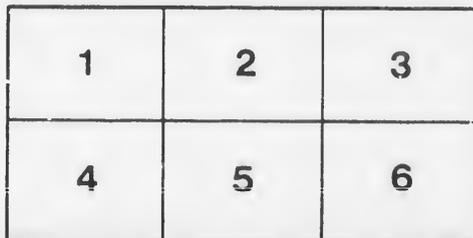
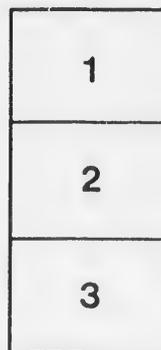
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# VALIN ET

## Electeurs de la D.

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

### Messieurs,

Dans peu de jours, nous allons être appelés à choisir, entre MM. Huot et Valin, celui des deux candidats qui devra nous représenter dans la Chambre des Communes. L'un, M. Huot, est notre ancien député; M. Valin, au contraire, sollicite pour la première fois le suffrage des électeurs. Sous ces circonstances, la question qui se pose devant nous est donc celle-ci: M. Huot a-t-il ou non fait son devoir? C'est cette question qu'il nous faut résoudre sans préjugé comme sans passion.

Si donc M. Huot a agi avec énergie et indépendance et a rempli son mandat avec avantage pour nous, il y aurait ingratitude de lui préférer M. Valin ou toute autre personne; si au contraire M. Huot a failli à son devoir, il y aurait folie de notre part de sacrifier nos intérêts et ceux de nos familles pour le favoriser, et alors nous devons voter pour un autre candidat.

Il est un moyen infaillible de connaître la vérité et de juger la conduite d'un député avec connaissance de cause, c'est d'avoir recours aux documents officiels, aux volumes qui contiennent les votes et délibérations publiés par ordre de l'Assemblée Législative; et c'est ce que je vais faire dans cette circonstance en citant la date et la page même du volume, afin de permettre à ceux qui pourraient avoir des doutes sur certains faits extraordinaires, un moyen facile de s'assurer de la vérité de ce que j'avance. Je me contenterai d'examiner la conduite de M. Huot durant les deux dernières sessions sur quelques-unes des principales questions qui se sont agitées en Chambre.

### Appel au peuple sur la confédération.

Le 13 mars 1865, l'hon. J. H. Cameron, secondé par M. M. Cameron, pro-

faire autrement que de désapprouver entièrement un procédé qui tend à faire disparaître la meilleure sauvegarde des droits et des libertés du sujet, savoir: l'entier contrôle des dépenses publiques par les représentants du peuple."

La meilleure garantie de la bonne administration des affaires publiques sous la constitution anglaise est bien le vote annuel des subsides au moyen d'estimés détaillés soumis à la législature.

M. Huot vota contre cette sage proposition, afin de laisser au gouvernement la pleine liberté de dépenser et gaspiller, s'il le veut, l'argent du peuple.

Voilà l'homme qui sollicite de nouveau vos suffrages!

### Fortifications \$1,000,000

Le même jour, le gouvernement demande un million de piastres pour des fortifications, et refuse toute explication sur les dépenses qu'il entend faire pour ces défenses permanentes. C'est à ce sujet que M. A. A. Dorion propose, secondé par M. O'Halloran:

"Que les sommes déjà octroyées pour la milice et pour les volontaires employés sur la frontière, pour l'année courante et pour le premier trimestre de la prochaine année fiscale, excèdent \$1,000,000, et que cette Chambre, tout en déclarant qu'elle sera toujours disposée à voter les sommes nécessaires pour la défense du pays, croit qu'elle ne pourrait, sans abdiquer son droit de contrôler les dépenses publiques, autoriser une dépense additionnelle considérable pour les dépenses permanentes de la province, tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître à cette Chambre les travaux de défense qu'il entend faire, quel en sera le coût probable, et quelle proportion devra en être payée par la province."

M. Huot s'absente encore pour ne pas voter sur cette question. Un million de piastres n'est rien pour ce monsieur

locaux de la Con  
l'Amérique britan

### Emigration

Le 18 juin 1865, M. Pouliot:

"Qu'afin d'arrê  
de donner de l'em  
pour arriver à ce  
les lois touchant l  
facturière et la col

Et M. Huot s'op  
position en don  
amendement ten  
à propos, vu les  
se faire à la cor  
conséquence, c'  
depuis pour la c  
factures, grâce  
Huot et autres s

### Ottawa

Mais le 24 ju  
mois après, le r  
tend que rien n  
d'encourager la  
factures, et que  
que la confédérat  
vote contre la p  
Perrault, secon

"Que la somm  
(voir page 297 d  
gouvernement po  
tawa et que toute  
encore faire fusse  
nement de toutes

M. Huot vote  
sition et charge,  
les dépenses qu  
miner les bâtiss

# ET HUOT !!



## la Division Est !!

ver entière- disparaître a et des li- ontrôle des sentants du

bonne ad- ques sous en le vote d'estimés

age propo- nement la gaspiller, e nouveau

0,000

ement de- pour des explication faire pour 'est à ce propose, se-

écen. pour la loyés sur la et pour le e année fis- cete Cham- ours toujours autres pour e pourrait, bler les dé- dépenses per- ie gouver- tre à cette qu'on entend le, et quelle par la pro-

pour ne pas a million de monteur.

locaux de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord."

### Emigration des Canadiens.

Le 18 juin 1866, (voir page 37 des votes et délibérations de la Chambre d'Assemblée,) M. Dorion propose, secondé par M. Pouliot :

" Qu'afin d'arrêter l'émigration, il convient de donner de l'emploi à la population et que pour arriver à ce résultat il faudrait réviser les lois touchant l'industrie minière et manufacturière et la colonisation ; "

Et M. Huot s'oppose à cette juste proposition en donnant son vote pour un amendement tendant à dire qu'il n'est pas à propos, vu les changements qui devaient se faire à la constitution du pays ; et la conséquence, c'est que rien n'a été fait depuis pour la colonisation ou les manufactures, grâce à l'indépendance de M. Huot et autres semblables à lui.

Ottawa \$500,000.

Mais le 24 juillet 1866, c'est-à-dire un mois après, le même M. Huot, qui prétend que rien ne presse quand il s'agit d'encourager la colonisation et les manufactures, et que pour cela il faut attendre que la confédération soit un fait accompli, vote contre la proposition suivante de M. Perrault, secondé par M. Lajoie, savoir :

" Que la somme de cinq cent mille piastres (voir page 207 de 1866,) demandées par le gouvernement pour terminer les bâtisses d'Ottawa et que toutes les dépenses qu'il y faudrait encore faire fussent supportées par le gouvernement de toutes les provinces unies."

M. Huot vote contre cette juste proposition et charge, par là, le Canada de toutes les dépenses qui restent à faire pour terminer les bâtisses d'Ottawa, où les mem-

Le même jour M. A. A. Dorion proposa, secondé par M. Holton :

" Que nul membre du Conseil ne pourra occuper aucun office ou emploi salarié, soit sous le gouvernement général ou le gouvernement local, ni recevoir soit directement ou indirectement aucun salaire, rémunération ou indemnité quelconque pour tel office ou emploi ou pour services comme tel membre du Conseil Législatif pendant qu'il occupera un siège dans le Conseil."

M. Huot vote contre ces deux dernières propositions, et par conséquent pour deux chambres au lieu d'une seule, c'est-à-dire double dépense, (il espérait avoir les deux sièges et par conséquent double salaire,) donnant de plus aux employés du gouvernement le droit de siéger dans la Chambre Haute, de sorte que les bonnes lois passées par nos députés à la Chambre Basse trouveront par fois, la mort dans ce Conseil, comme cela avait lieu très-souvent avant la révolution de 1837. Après cela il vient nous demander si nous avons encore confiance en lui, si nous le croyons sincère, indépendant.

### Police secrète.

Le 25 juillet 1866 (voir page 210 du même volume), M. Huot vote pour accorder cent mille piastres au gouvernement pour la police secrète, — c'est assez dire, — et il tâche de s'excuser en disant que " c'était pour nous protéger contre les féniens. " M. Huot sait bien que tel n'est point le cas puisque lui-même a voté un million et demi de piastres pour la milice et que c'est dans cette somme qu'il faut prendre les dépenses encourues pour nous avoir protégé contre les féniens. Cet argent sert à acheter les membres qui se vendent lorsque le gouvernement en a besoin pour leur faire voter des dépenses considérables ou les taxes qui s'en suivent. M. Huot en connaît quelque chose de

terai d'examiner la conduite de M. Huot durant les deux dernières sessions sur quelques-unes des principales questions qui se sont agitées en Chambre.

## Appel au peuple sur la confédération.

Le 13 mars 1865, l'hon. J. H. Cameron, secondé par M. M. Cameron, propose :

"Qu'en vue des grands intérêts dont il s'agit dans les résolutions pour une union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, lesquelles changent entièrement la constitution de cette province, il soit fait un appel au peuple avant que le parlement impérial ne confirme ou décrète la dite mesure."

M. Huot, ce grand démocrate, vote contre une proposition aussi juste et se place dans la position d'un homme qui ayant été autorisé à louer une maison, prendrait sur lui de vendre cette même maison sans consulter le propriétaire dont les intérêts seraient honteusement sacrifiés. En effet, quand avons-nous autorisé M. Huot à nous unir avec les provinces d'En Bas et à changer complètement la constitution qui nous régissait depuis plus d'un quart de siècle? Jamais! M. Huot, au contraire, ne nous dit-il pas, par son vote sur la résolution précédente, qu'il ne voulait pas nous consulter. D'ailleurs, la même question s'étant présentée sous différentes formes, savoir le 14 mars 1865, le 11 juin 1866 et le 11 août 1866, M. Huot s'absente chaque fois pour ne pas voter en faveur de l'appel au peuple, ni même sur la question d'attendre les élections générales pour consulter l'opinion publique. M. Huot voulait la confédération à tout prix.

## Dépenses \$2,000,000.

Le 15 mars 1865, le gouvernement demanda de lui voter en bloc deux millions de piastres.

M. Holton, secondé par M. A. A. Dorion, proposa en amendement :

"Que, bien que cette Chambre soit prête à accorder de bon cœur les subsides requis pour le service public, elle regrette qu'on se soit départi de la pratique constitutionnelle sagement établie depuis longtemps, d'inviter la Chambre à baser les appropriations des deniers publics pour le service ordinaire de l'année, sur des estimés détaillés soumis par la Couronne; et que cette Chambre ne peut

disposée à voter les sommes nécessaires pour la défense du pays, croit qu'elle ne pourrait, sans abdiquer son droit de contrôler les dépenses publiques, autoriser une dépense additionnelle considérable pour les défenses permanentes de la province, tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître à cette Chambre les travaux de défense qu'on entend faire, quel en sera le coût probable, et quelle proportion devra en être payée par la province."

M. Huot s'absente encore pour ne pas voter sur cette question. Un million de piastres n'est rien pour ce monsieur, quand c'est le peuple qui paie: il est si amoureux du peuple, voyez-vous, si indépendant.

Quand il s'agit d'une somme d'argent comparativement faible pour terminer le chemin du lac St.-Jean, pour favoriser la colonisation, l'agriculture ou les manufactures, etc., etc., oh! alors on nous dit: "Il n'y a pas d'argent, c'est impossible maintenant; attendez plus tard." C'est-à-dire quittez votre pays que vous aimez; allez sur la terre étrangère chercher le pain que vous ne pouvez gagner ici; séparez-vous de votre famille; laissez-là votre épouse, vos enfants, tout ce que vous chérissiez au monde. Il le faut.

M. Huot a des maîtres qu'il doit servir avant vous. Quand donc déchirerez-vous le bandeau qui vous couvre les yeux et vous aveugle! N'attendez plus si déjà il n'est pas trop tard!!

## Religion et Hypocrisie.

M. Huot est très-dévoit, très-religieux; c'est une chose connue depuis très-long-temps. Il est même très-scrupuleux, de fait beaucoup plus scrupuleux que notre estimable et estimé curé, puisque ce dernier n'objecte pas aux assemblées du dimanche, tandis que M. Huot prend cela pour une profanation du saint jour, sans doute par la crainte qu'il éprouve de voir des gens sans aveu venir y mettre le trouble, frapper ceux qui veulent entendre, ou crier contre ceux qui sont appelés à parler, afin qu'ils ne soient pas entendus. Eh! bien, ce catholique enragé, ce bigot, si vous le voulez, s'absente pour ne pas voter sur une proposition aussi juste et aussi indispensable pour les vrais intérêts catholiques que la motion suivante, savoir :

Le 14 mars 1865, M. Bourassa propose, secondé par M. Alexis Dufresne :

"Que la minorité catholique romaine du Haut-Canada soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité protestante du Bas-Canada, sous les gouvernements

que la comédiation vote contre la proposition Perrault, secondé par

"Que la somme de (voir page 207 de 1865) gouvernement pour ter... wa et que toutes les... encore faire fussent sup... nement de toutes les p...

M. Huot vote cont... sition et charge, par l... les dépenses qui rest... miner les bâtisses d'... bres du Nouveau-Bru... velle-Ecosse vont si... sans qu'il en coûte u... vinces. Est-il poss... bon sens de voter pe... un passé semblable?

## Don de

Le 24 juillet 1865, voulant faire voter \$... des glissoires d'un... fonds était pour ac... même ou le récom... passés.—H. Holton... l'hon. I. Thibaudeau

"Que la somme d... acheter d'un membre... taines glissoires sur la... duite à celle de \$12,500

M. Huot vote pou... té la plus forte som... de plus ou de moins... peine s'est-il dit, le... taxes sont faibles, ... gouvernement—et... nous faire gober tou...

## Deux ch

Le 2 août 1866, même volume.)

La 4e résolution... cales voulant que l... Canada se composât... M. A. A. Dorion, ... framboise, proposait

"Que pour simplif... diminuer le coût, la l... Canada ne soit pas co... bres, dont l'une choi... serait appelé Conseil... ne soit composée que... élue par le peuple, tel... faire pour le Haut-Can...

que la confection de cet acte accompli, vote contre la proposition suivante de M. Perrault, secondé par M. Lajoie, savoir :

“ Que la somme de cinq cent mille piastres (voir page 207 de 1866,) demandées par le gouvernement pour terminer les bâtisses d'Ottawa et que toutes les dépenses qu'il y faudrait encore faire fussent supportées par le gouvernement de toutes les provinces unies.”

M. Huot vote contre cette juste proposition et charge, par là, le Canada de toutes les dépenses qui restent à faire pour terminer les bâtisses d'Ottawa, où les membres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse vont siéger avec les nôtres, sans qu'il en coûte un seul sous à ces provinces. Est-il possible à un homme de bon sens de voter pour un candidat qui a un passé semblable? Non, mille fois non.

### Don de \$10,000.

Le 24 juillet 1866, le gouvernement voulut faire voter \$22,500 pour acheter des glissoires d'un député—ce qui au fonds était pour acheter le député lui-même ou le récompenser de ses votes passés.—H. Holton proposa, secondé par l'hon. I. Thibault :

“ Que la somme de \$22,500, destinée à acheter d'un membre de cette Chambre certaines glissoires sur la rivière Noire, soit réduite à celle de \$12,500.”

M. Huot vote pour accorder à ce député la plus forte somme; dix mille piastres de plus ou de moins, ç'a ne vaut pas la peine s'est-il dit, le peuple est riche, les taxes sont faibles, alors votons avec le gouvernement—et ce monsieur espère nous faire gober toutes ces choses!

### Deux chambres.

Le 2 août 1866, (voir page 275 du même volume.)

La 4e résolution des constitutions locales Canada se composât de deux Chambres. M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposait en amendement :

“ Que pour simplifier la législation et en diminuer le coût, la législature locale du Bas-Canada ne soit pas composée de deux Chambres, dont l'une choisie par le gouverneur serait appelé Conseil Législatif, mais qu'elle ne soit composée que d'une seule Chambre élue par le peuple, tel qu'il est proposé de le faire pour le Haut-Canada.”

et il tâche de s'excuser en disant que “c'était pour nous protéger contre les féniens.” M. Huot sait bien que tel n'est point le cas puisque lui-même a voté un million et demi de piastres pour la milice et que c'est dans cette somme qu'il faut prendre les dépenses encourues pour nous avoir protégé contre les féniens. Cet argent sert à acheter les membres qui se vendent lorsque le gouvernement en a besoin pour leur faire voter des dépenses considérables ou les taxes qui s'en suivent. M. Huot en connaît quelque chose de cela. Ces *policemen*-là n'ont pas de numéro, mais on les connaît très bien par les mauvais votes qu'ils ont donnés.

### Usure.

Les 9 et 10 août 1866, le bill du gouvernement pour pourvoir à l'émission des billets provinciaux contenait une clause, la 5e, ainsi conçue :

“ Nulle banque ne sera passible de la peine ou de l'amende portée contre l'usure dans la 9e section de ch. 58 des Stat. Ref. du C., intitulé : “ Acte concernant l'intérêt.”

Le gouvernement voulait protéger l'usure en abrogeant une loi bienfaisante. M. J. S. Macdonald, secondé par M. Bourassa, s'y opposa en proposant de retrancher cette clause immorale, et de laisser la loi telle qu'elle était sur ce point.

Le 10 août 1866, M. Bourassa, secondé par M. J. B. E. Dorion, proposa, sous une autre réforme, de retrancher cette clause qui tendait à favoriser l'usure.

M. Huot vote contre ces amendements et par conséquent en faveur de l'usure. C'est sans doute pour favoriser les pauvres que M. Huot veut permettre aux banques de charger vingt-cinq à trente pour cent d'intérêt si elles le veulent, sans s'exposer à l'amende comme cela avait lieu auparavant.

### Taxe.

Le 26 juillet 1866 (voir page 224), M. Huot vote pour les taxes suivantes, savoir :

“ Sur chaque testament, contrat de mariage ou donation, . . . 36 sous ;

“ Sur chaque acte ou titre effectué ou prouvant la vente ou l'échange d'un immeuble, ou l'hypothèque sur un immeuble, quand le prix ou la somme est de plus de \$400, 36 sous ;

“ Sur chaque recherche avec ou sans certificat, 5 cts ; sur tout autre contrat, 18 sous.”

M. Dorion propose, secondé par M. Laframboise, de rejeter ces taxes, et M. Huot vote contre cette proposition de M. Dorion. Qu'en dites-vous, électeurs de St. Roch et St. Sauveur, de ce grand protecteur et ami du peuple; et de la police secrète, bien entendu!!!

Le 9 août 1866, M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposa :

" De retrancher les droits additionnels que le bill (amendant le tarif) imposait sur le thé et la mélasse," et " que les droits sur ces articles fussent à l'avantage des mêmes que ceux perçus en vertu du tarif existant."

Le même jour, M. Rymal, secondé par M. Thompson, proposa :

" Que les faucheuses, les moissonneuses et les moulins à battre fussent ajoutés à la liste des articles libres de droits."

M. Huot vote pour qu'ils soient taxés. Le même jour encore, M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposa :

" De retrancher l'augmentation du droit sur l'huile de pétrole crûs de 4 cts. à 6 cts."

M. Huot vote pour l'augmentation de la taxe sur l'huile.

M. Huot a voté pour augmenter les taxes sur presque tous les objets les plus nécessaires à la vie, sans parler des boissons, du tabac et autres articles dont le peuple peut se passer. Ainsi il a voté pour augmenter les taxes sur les grains (moins le blé, ce qui protège les propriétaires de moulins du Haut-Canada et de Montréal), sur le thé, le café, la mélasse, le beurre, le fromage, les viandes fraîches et salées, et une infinité d'autres objets également nécessaires au peuple, surtout aux ouvriers puisque ce sont eux qui consomment ces produits.

## Farine.

Le 9 août 1866, c'est-à-dire le jour même où M. Huot est présent et donne plusieurs votes en faveur d'une augmentation de taxes sur les objets ci-dessus énumérés et autres, l'honorable M. Dorion propose, secondé par l'honorable M. Laframboise,

" De retrancher les droits de 50 cts. par barrel de farine de froment et de seigle, et de 25 cts. par 100 lbs. de farine de toute sorte" que le bill du tarif voulait imposer.

Et M. Huot s'absente pour ne pas voter contre le gouvernement. Ah si la police secrète pouvait parler!!! Et pourtant, M. Huot a essayé d'expliquer sa conduite en disant qu'il était absent par maladie, quand les livres de la chambre nous font voir qu'il a voté cinq à six fois le jour même que la taxe sur la farine a été im-

posée, le charbon, le forgeron, le menuisier, la plus grande partie de vos électeurs en un mot, au profit des manufactures américaines? Ah! la police secrète sait bien pourquoi elle!

Malgré les hautes capacités de MM. Cartier, McGee et Rose, les journaux de Montréal crient vengeance contre ces messieurs pour avoir voté un tel tarif, et vont jusqu'à oublier les immenses services que ces messieurs ont rendus à Montréal, tant les ouvriers de cette ville là tiennent à leur bien-être et savent comprendre leur intérêt. Espérons que les ouvriers de St. Roch et St. Sauveur imiteront leur exemple, ici, du moins, ils auront mille fois raison puisque Montréal prospère pendant que Québec s'empauvre de plus en plus.

S'il fallait passer en revue tous les votes épouvantables que M. Huot a donnés, ses trahisons, etc., etc., depuis deux ans seulement, il ne se trouverait pas assez de papier à Québec pour les mettre en écrit.

M. Huot le savait si bien, qu'il s'est dit: "Il faut à tout prix empêcher la discussion et fermer la bouche à M. Tourangeau, qui veut mettre les électeurs au fait de ma conduite. Allons, organisez-vous, car sans cela vous pouvez dire, adieu contrats, jobs, places, tout est perdu, sans excepter le chemin de fer intercolonial." Voilà qui explique le patriotisme de quelques uns, et comment il se fait que M. Huot ne veut pas de la liberté de la parole, ce privilège de tous les peuples qui ne sont pas esclaves.

M. Huot promet beaucoup à tout le monde et a le don de s'insinuer et de convaincre même; mais la crainte d'exciter des jalousies et de ses dupes, l'induit à ne rien faire et à toujours promettre. Voilà ce qui fait sa force. Bien des gens éprouvent plus de reconnaissance pour le bien qu'on leur promet que pour celui qu'on leur a fait.

## Les Incendies.

A Quelques-uns malheur est bon!

Je vous le demande, lecteurs, où en serait la candidature de M. Huot, sans cet épouvantable désastre et ce qui s'en est suivi? Ce qui devrait être une source de faiblesse pour M. Huot fait sa force dans la lutte actuelle. Le don de M. Huot, encore une fois, c'est de faire des dupes, de faire croire à des services qu'il n'a pas rendus et à des services qu'il ne rend pas.

Examinons pour un instant cette malheureuse affaire des incendies, et la conduite de M. Huot à cet égard,

En apprenant la nouvelles de ce désastre, le monde entier, pour ainsi dire,

de mettre à l'ordre du jour...  
Proposé...  
"Qu'une...  
tate, aussitôt...  
tant la pass...  
l'érection de...  
trois milles de...  
régiments d...  
Agréé.

Ainsi, par...  
gagé à ne d...  
cendies que...  
et ne veut c...  
dition qui r...  
Combien s'e...  
se bâtir en...  
d'avoir reçu...  
—le reste M...  
ter sans abri...  
du comité...  
les entraves...  
distribution...  
des élections...  
braves gens...  
de tolles pié...  
pour ne pas...  
donné de sur...  
tenait, oh a...  
reconstruction...  
briques, par...  
donnée out...  
fois plus con...  
l'on tient co...  
table qui a...  
la différence...  
l'hiver à rien...  
aurait tour...  
monde.

Notons en...  
influentes o...  
qu'elles ava...  
triment des...  
ont reçu mo...  
nerai plus à...  
que Pierre...  
voter pour...  
moins pour...  
le plus fin...  
Enfin, M...  
beaucoup d...  
cendies." N...  
tout ce trou...  
liez absolu...  
élection. Si...  
port du 20...  
traire, exig...  
tantant de...  
médiate de...  
terminé de...  
par vous...  
raient en u...  
mille piast...  
pour se bâ...  
piastres qui...  
A part ce...  
cette malhe...  
comme il

gerob; le me  
de vos élec  
des manufac  
pollue secrète

ités de MM.  
s journaux de  
es contre ces  
un tel tarif, et  
immenses ser  
endus à Mont  
cette ville, là  
t avant com  
rons que les  
Sauveur imi-  
moins, ils au-  
que Montréal  
se s'empauvrit

reçu tous les  
M. Huot  
, etc., depuis  
se trouverait  
bec pour les

si bien, qu'il  
out prix em-  
rmer la bou-  
i veut mettre  
conduite. Ar-  
sans cela vous  
jobs, places,  
eter le chemin  
qui expli-  
quelques uns, et  
Huot ne veut  
e, ce privilège  
e sont pas es-

oup à tout le  
nuer et de cont  
ainte d'exciter  
es, l'induit à né  
omettre. Voilà  
les gens éprou-  
e pour le bien  
ur celui qu'on

es.

alheur est bon !

cteurs, ça en  
M. Huot sans  
et ce qui s'en  
être une source  
fait sa force  
n de M. Huot,  
lire des dupes,  
es qu'il n'a pas  
il ne rend pas.  
ant cette mal-  
diés, et la con-  
rd,  
lles de ce dé-  
our ainsi dire

de mettre à exé les recommandations du rap-  
port qui ont été adoptés.—Agréé.

Proposé par H. S. Scott, secondé par W.  
Massack,

Qu'une motion soit présentée à la législa-  
ture, aussitôt qu'elle sera en session, deman-  
dant la passage d'une loi générale prohibant  
l'érection de bâtisses en bois à moins de  
trois milles des cités en Canada, étendant les  
réglements du feu dans les mêmes limites, et  
régulant l'élargissement des rues nouvelles.—  
Agréé.

Ainsi, par ce rapport, M. Huot s'en-  
gage à ne donner aux propriétaires in-  
cendrés que la moitié de l'argent souscrit  
et ne veut cette distribution qu'à des con-  
dition qui rendent la chose impossible.  
Combien s'en trouvait-il de capables de  
se bâtir en pierre ou en brique avant  
d'avoir reçu leur argent ? vingt peut être  
—le reste M. Huot les condamne à res-  
ter sans abri en attendant le bon plaisir  
du comité.—M. Huot voulait mettre toutes  
les entraves possibles afin de retarder la  
distribution de ces argents à l'approche  
des élections pour se populariser avec de  
braves gens qui se laissent prendre dans  
de telles pièges—si au lieu du gaspillage,  
pour ne pas dire plus, qui s'est fait, on eut  
donné de suite à chacun ce qui lui appar-  
tenait, oh alors vous auriez pu exiger la  
reconstruction des maisons en pierre ou en  
briques, parce que la somme d'argent  
donnée eut été suffisante, deux ou trois  
fois plus considérable dans bien des cas si  
l'on tient compte de la répartition inéqui-  
table qui s'est faite de cet argent. Toute  
la différence c'est que ceux qui ont passé  
l'hiver à rien faire auraient travaillé, ce qui  
aurait tourné à l'avantage de tout le  
monde.

Notons en passant que des personnes  
influentes ont obtenu bien au delà de ce  
qu'elles avaient droit de recevoir au dé-  
triment des autres gens qui nécessairement  
ont reçu moins. Voici le calcul, je don-  
nerai plus à Pierre qu'aux autres parce  
que Pierre est le plus influent et il fera  
voter pour moi ceux qui auront reçu  
moins pour lui en donner d'avantage ; c'est  
le plus fin qui baise les autres.

Enfin, M. Huot nous dit : "j'ai eu  
beaucoup de trouble avec l'affaire des in-  
cendies." Nous l'avouons ; mais pourquoi  
tout ce trouble ? parce que vous le vou-  
liez absolument dans l'intérêt de votre  
élection. Si au lieu de voter pour le rap-  
port du 20 janvier, vous aviez, au con-  
traire, exigé en votre qualité de repré-  
santant des incendies, la distribution im-  
médiat de l'argent, alors l'affaire se serait  
terminé de suite et sans aucun trouble  
pour vous, M. Huot, et les incendies au-  
raient eu non seulement les deux cents  
mille piastres que vous leur avez donné  
pour se bâtir, mais de plus les 200,000  
piastres qui ont été gaspillées.

A part ceux qui se sont enrichis avec  
cette malheureuse affaire, je ne vois pas  
comment il pourrait se trouver un seul

le bras, le moment, où il plaira à ces mes-  
sieurs de vouloir bien vous recevoir. Ces  
courbettes peuvent bien procurer cer-  
taines puissances à ces messieurs, mais  
leurs amis ne peuvent trouver dans cette  
trahison à votre parti une compensation  
pour toutes les injures et les mauvais  
traitements que vous leur avez fait endu-  
rer en leur enlevant la liberté de la parole  
et en les privant, au moyen de la force  
brutale, du droit de voter durant les élec-  
tions, sans compter les chansons que vous  
avez faites sur leur compte, etc.

Vos anciens amis, d'un autre côté, ceux  
dans tous les cas qui n'ont en vue que  
l'union de tous les hommes indépendants  
et honnêtes pour tâcher de faire fonction-  
ner avec avantage la nouvelle constitu-  
tion, vont se sentir heureux d'accorder  
leurs suffrages à M. Valin qui, sans avoir  
appartenu à leur parti, possède néan-  
moins cette indépendance de fortune et  
de caractère qui font qu'un tel homme ne  
donne en chambre que des votes qui  
soient dans l'intérêt de ceux qu'il repré-  
sente.

M. Valin est un ouvrier de mérite, qui  
a fait son chemin à force de travail, de  
courage et d'énergie. C'est un homme  
d'affaires, reconnu pour être très entre-  
prenant et très habile, tout en étant très  
modeste, comme le sont généralement nos  
ouvriers canadiens.

M. Valin possède très bien la langue  
anglaise, et est par conséquent plus en  
état de nous rendre service dans la cham-  
bre fédérale que M. Huot qui l'ignore  
complètement, puisque plus des trois  
quarts des membres de cette chambre ne  
comprendront pas la langue française.  
Un discours français dans la chambre fé-  
dérale aurait justement l'effet d'un dis-  
cours très éloquent prononcé en langue  
allemande dans une assemblée publique  
de cette division. A quoi bons alors pour  
nous toute l'éducation de M. Huot, si ce  
monsieur ne peut se faire comprendre.

Comme le dit un journal français  
de cette ville il y a quelques jours, il  
vaut autant envoyer un sourd muet dans  
la chambre des communes que d'en-  
voyer un membre qui ignore la langue  
anglaise. Et M. Huot, encore une fois,  
l'ignore complètement, ou du moins la  
possède si peu qu'il n'oserait pas s'en ser-  
vir devant des personnes instruites qui  
ne manqueraient pas de le ridiculiser.

Encore quelques mots et je termine :  
Electeurs de cette division, nous avons  
à choisir entre M. Huot qui n'a rien fait  
quand il pouvait beaucoup, et M. Valin  
qui, lors même qu'il pourrait moins, ferait  
cependant tout ce qu'il peut, c'est à dire  
quelque chose, beaucoup même ; Entre  
M. Valin, homme indépendant et que  
rien ne peut influencer parce qu'il peut  
vivre sans le gouvernement ou la paye  
des membres, et M. Huot qui est tenu  
d'obéir à ses maîtres, bon gré mal gré, et  
dont l'influence est nulle par conséquent.

"De retrancher les droits de 50 cts. par baril de farine de froment et de seigle, et de 25 cts. par 100 lbs. de farine de toute sorte" que le bill du tarif voulait imposer.

Et M. Huot s'absente pour ne pas voter contre le gouvernement. Ah si la police secrète pouvait parler ! Et pourtant, M. Huot a essayé d'expliquer sa conduite en disant qu'il était absent par maladie, quand les livres de la chambre nous font voir qu'il a voté cinq à six fois le jour même que la taxe sur la farine a été imposée, en nous disant encore que "s'il eut été présent, il aurait voté pour cette taxe d'un écu par quart de farine ou de deux sous par pain, par ce que nous dit-il, le gouvernement a imposé cette taxe afin de protéger le Canada." Oui le Haut Canada qui produit mais non le Bas Canada qui consomme.

Si au lieu d'imposer une taxe d'un écu sur la farine américaine, on la laissait entrer libre de droits, les Haut Canadiens perdraient cet écu et les ouvriers de votre division sauveraient deux sous par pain.

Poussé au pied du mur, M. Huot nous dit "le blé n'est pas taxé; eh bien, faites votre farine." Mais cher monsieur, on ne se procure pas un moulin à fa. ne pour le prix d'un moulin à café.

Je viens de vous donner quelques-uns des votes de M. Huot en faveur d'une augmentation de taxe, et dans le cas où il répondrait "il faut des revenus à la province, le gouvernement manque d'argent;" ne conviendrait-il pas alors de lui demander: "Eh! bien, M. Huot, pourquoi approuvez-vous le gaspillage qui se fait de notre argent en votant comme vous l'avez fait cent mille piastres à la police secrète; un demi million de piastres pour les bâtisses d'Ottawa, en chargeant le Canada seul de cette dépense? Pourquoi allouez-vous des millions de piastres à la milice pour le profit de l'Angleterre, pendant que nous sommes pauvres et donnons avec peine le nécessaire à nos familles? Et puis, d'ailleurs, si les revenus manquent, pourquoi avez-vous permis la diminution des taxes sur les soieries, les draps fins, les draps d'or, les ornements les bijoux et une infinité d'autres objets de luxe et que le riche seul peut acheter et payer? Ah! la police secrète sait bien pourquoi!

Je vous ferai une autre question: pourquoi vous, M. Huot, qui représentez une population ouvrière, avez-vous voté pour diminuer les taxes sur des objets que l'on manufacture ici, comme le cuir, les chaussures, les voitures, les meubles de ménage, et une infinité d'autres articles qui se manufacturent ici? écrasant par là le cordonnier canadien, de même que le

serait la candidature de M. Huot sans cet épouvantable désastre, et ce qui s'en est suivi? Ce qui devrait être une source de faiblesse pour M. Huot fait sa force dans la lutte actuelle. Lis de a de M. Huot, encore une fois, c'est de faire des dupes, de faire croire à des services qu'il n'a pas rendus et à des services qu'il ne rend pas.

Examinons pour un instant cette malheureuse affaire des incendies et la conduite de M. Huot à cet égard.

En apprenant la nouvelles de ce désastre, le monde entier, pour ainsi dire, sympathise avec nous; l'Angleterre prend le devant, des souscriptions considérables nous arrivèrent de toute parts et dans quelques mois nous recevons près de quatre cent mille piastres.

La nouvelles s'étant répandues néanmoins, que ces fonds n'étaient pas bien administrés, les souscriptions cessèrent. Que faisait M. Huot durant tout ce temps? il était comme d'ordinaire, tantôt malade, tantôt à la campagne où il PAMPAIT car enfin ce n'est que le 20 janvier, c'est-à-dire plus de trois mois après l'incendie et la formation du comité de secours, qu'il jugea à propos de se rendre à ce comité, où sa présence en qualité de représentant des incendiés, était d'une absolue nécessité; puis que ses paroles devaient être prises comme étant l'expression de leurs vœux de leurs désirs et de leurs besoins. Et M. Huot se rendait à ce comité, savez-vous pourquoi, incendiés? Eh! bien, pour voter en faveur du rapport et des résolutions qui suivent, et qui se trouvent publiées tout au long dans le *Canadien* du 23 janvier dont voici un extrait:

"Toutes les maisons devront être bâties en pierre, ou en briques, avec des cheminées et couvertes en métal ou en gravier, avoir un front de non moins de 18 pieds sur une profondeur de non moins de 24 pieds.—telles demeures devant être construites, couvertes et pourvues de lançers, de portes et de fenêtres, le ou avant le 1er janvier 1870.

"Un certificat incorporant les conditions précédentes sera donné à chaque propriétaire, sera transférable, portant un intérêt de 4 par cent par année, et ne sera payable que sur la présentation d'un certificat d'un inspecteur qui sera nommé par le comité de secours, contresigné par le président du comité général de secours, certifiant que toutes les conditions ont été remplies et que cette maison est érigée sur le même terrain où existait la maison détruite par le feu; il est entendu que ceux des incendiés qui ne désireraient pas, ou seraient incapables de rebâtir, auront la liberté de transférer à toute autre personne qui voudra bâtir, leur certificat avec les avantages qui y sont attachés.

"M. Forsyth, secondé par M. Simard, propose que le comité de distribution soit requi

élection  
port d  
traire,  
tant  
médian  
termin  
pour v  
raient  
mille p  
pour s  
piastre  
A n  
cette  
comme  
incend  
vous d  
D'ai  
encore  
contre  
chaque  
qui son  
diés q  
Huot,  
la disc  
moyen  
peu ven  
un qu  
moli r  
litique  
partisa

Rema

M.  
ment i  
de MM  
donner  
ont po  
Rech  
que M  
dustrie  
nommi  
n'a pas  
un che  
plus g  
bec;  
avait  
la mai  
trigan  
pas en  
nouve  
dire t  
mille  
prs ce  
Encon  
raysté  
faire p  
par é  
M. B  
M. C  
l'antio

lecteurs, ou en  
de M. Huot sans  
naitre, et ce qui s'en  
rait être une source  
Huot fait sa force  
Le dé de M. Huot,  
de faire des dupes,  
services qu'il n'a pas  
es qu'il ne rend pas.  
Instant cette mal-  
incendies et la con-  
égard,

nouvelles de ce dé-  
er, pour ainsi dire,  
; l'Angleterre prend  
ptions considérables  
toute parts et dans  
recevons près de  
tres.

épanché en moins,  
nt pas bien admisi-  
cessaire. Que fe-  
tout ce temps ? il  
aire, tantôt malade,  
à il paraît caren-  
janvier, c'est-à-dire  
près l'incendio et la  
é de secours, qu'il  
rendre à ce comité.  
qualité de représen-  
ait d'une absolue né-  
aroles devaient être  
expression de leurs  
ers et de leurs be-  
e rendait à ce co-  
ourquoi, incendies ?  
en faveur du rap-  
qui suivent, et qui  
tout au long dans le  
viér dont voici un

devront être bâties en  
avec des cheminées et  
u en gravier, avoir un  
de 18 pieds sur une  
de 24 pieds.—telles  
construites, couvertes et  
du portes et de fer  
janvier 1870.

portant les conditions  
à chaque propriétaire,  
at un intérêt de 4 par  
cent payable que sur la  
suffisant d'un inspecteur  
de comité de secours,  
ident du comité géné-  
t que toutes les condi-  
et que cette maison est  
rain où existait la mai-  
il est entendu que ceux  
siraient pas, ou se  
bâtit, aurait la liberté  
tre personne qui vou-  
rait avec les avantages

é par M. Simard, pro-  
distribution soit requi

élection. Si au lieu de voter pour le rap-  
port du 20 janvier, vous aviez, au con-  
traire, exigé en votre qualité de repré-  
sentant des incendiés, la distribution im-  
médiate de l'argent, alors l'affaire se serait  
terminée de suite et sans aucun trouble  
pour vous, M. Huot, et les incendiés au-  
raient eu non seulement les deux cents  
mille piastres que vous leur avez donné  
pour se bâtir, mais de plus les 200,000  
piastres qui ont été gaspillées.

À part ceux qui se sont enrichis avec  
cette malheureuse affaire, je ne vois pas  
comment il pourrait se trouver un seul  
incendié assez peu doué de bon sens pour  
vous donner sa voix.

D'ailleurs, n'est-il pas vrai qu'il reste  
encore une somme d'argent considérable  
contre les mains du comité et qui diminue  
chaque jour devant l'armée des fénéants  
qui sont encore dans l'emploi des incen-  
diés qui ne s'en doutent guère ? Ah ! M.  
Huot, vous aviez bien raison d'empêcher  
la discussion—et de couvrir par tous les  
moyens possibles la voix de ceux qui  
peuvent vous rencontrer en public, car  
un quart d'heure suffirait pour vous dé-  
molir pour toujours comme homme po-  
litique, et tourner contre vous tous vos  
partisans sincères et honnêtes.

## Remarques, observations et faits divers.

M. Huot, expliquez nous donc com-  
ment il se fait que vous êtes le protégé  
de MM. Belleau Langevin et Cauchon, et  
donnez-nous donc les raisons qui vous  
ont porté à amener la population de St.  
Roch contre ces messieurs, à nous dire  
que M. Belleau, était un chevalier d'in-  
dustrie, un incapable, bon tout au plus à  
nommer des messagers etc., etc ? Ce qui  
n'a pas empêché ce monsieur de devenir  
un chevalier d'un tout autre ordre, et de  
plus gouverneur de la Province de Qué-  
bec ; de nous dire que M. Langevin  
avait ruiné Québec durant son passage à  
la mairie, qu'il n'était qu'un misérable in-  
trigant sans capacité réelle, ce qui ne l'a  
pas empêché de devenir ministre dans le  
nouveau gouvernement fédéral ; de nous  
dire toutes ces choses de M. Cauchon, et  
mille fois plus encore, ce qui n'empêche  
pas ce monsieur d'être maire de Québec.  
Encore une fois, expliquez nous donc ce  
mystère ? Si vous restez muet nous allons  
faire parler la police secrète. Vous avez  
par écrit il est vrai, demandé pardon à  
M. Belleau, vous allez chaque matin chez  
M. Cauchon et chez M. Langevin faire  
l'antichambre et attendre, chapeau sous

un devant des personnes instruites qui  
ne manqueraient pas de le ridiculiser.

Encore quelques mots et je termine :

Electeurs de cette division, nous avons  
à choisir entre M. Huot qui n'a rien fait  
quand il pouvait beaucoup, et M. Valin  
qui, lors même qu'il pourrait moins, ferait  
cependant tout ce qu'il peut, c'est à dire  
quelque chose beaucoup même. Entre  
M. Valin, homme indépendant et que  
rien ne peut influencer parcequ'il peut  
vivre sans le gouvernement ou la paye  
des membres, et M. Huot qui est tenu  
d'obéir à ses maîtres bon gré mal gré, et  
dont l'influence est nulle par conséquent.  
Entre M. Huot, qui a trahi, et vendu son  
parti pour se faire l'esclave des chefs  
conservateurs, et M. Valin, qui est un  
conservateur honnête et indépendant ;  
Entre le valet et le maître.

LA VERITE

P. S.—Lecteurs, si des individus inté-  
ressés à pervertir les faits et la vérité,  
osent revoquer en doute les votes de M.  
Huot tel que publiés ci-dessus, vous pou-  
vez gager n'importe quelle somme d'ar-  
gent : M. Huot serait le premier à re-  
fuser un tel défi.

